

**1^{ER} PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE L'ÉTAT D'ABANDON D'UNE
CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LACAPELLE DEL FRAISSE**

Personne(s) inhumée(s) :	Acte de concession du 27/10/1925
	N° 34 – M. DELPUECH Etienne

Aujourd'hui, le mardi 20 août 2024 à 11h00, nous, Monsieur André VAURS, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 19 juillet 2023, régulièrement notifié, nous sommes transportés au cimetière communal, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée ou l'acte de notoriété ci-joint.

Descriptif : L'habillage de la concession part complètement en morceaux, et il y a de la mousse.

De ces constats, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de ma signature.

Le Maire, André VAURS



Nom et prénom des descendants ou successeurs, adresse, signature :

..... ROUCHEZ Marie Claire
 de Jarry
 15430 PAULHAC

Signature :

